

Image not found or type unknown



## Assurance vie d'une tante

Par **verpillier**, le **06/11/2015** à **20:35**

bonsoir,je voudrais s'avoir quand on renonce a une succession d'une tante,es que les héritiers conservent leur qualité de bénéficiaire a leurs droits sur le contrat d'assurance vie. merci de votre réponse.